



MOTO CLUB 12
Bar du Centre
Place du Marché
12130 SAINT GENIEZ D'OLT

RÈGLEMENT PARTICULIER
LES 3 JOURS D'AVEYRON 2018
Classique Européenne de Trial

Article 1 : DATES

Le week-end de l'Ascension :

Jeu. 10 mai 2018 Ven. 11 mai 2018 Sam. 12 mai 2018

Epreuve comptant pour le trophée de France des Classiques

Article 2 : LIEU

Sur l'Est du département de l'Aveyron et une infime partie du département de la Lozère.

L'épreuve est divisée en trois boucles journalières, à savoir :

- ✓ 1^{er} jour : Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, Pierrefiche d'Olt, Saint Martin de Lenne, Vimenet, Séverac d'Aveyron, Le Recoux (Lozère), La Tieule (Lozère), Campagnac, Saint Laurent d'Olt, La Capelle Bonance.
- ✓ 2^{ème} jour : Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, Pomayrols, Trélans (Lozère), Les Salces (Lozère), Les Hermaux (Lozère).
- ✓ 3^{ème} jour : Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, La Capelle Bonance, Saint Saturnin de Lenne, Campagnac, Séverac d'Aveyron.

Article 3 : CONCURENENTS

- 250 concurrents au maximum admis au départ et 30 randonneurs

Article 4 : CATEGORIES RETENUES

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Expert 1 (tracé rouge) | <input type="checkbox"/> Sénior 3 (tracé jaune) | <input type="checkbox"/> Vétéran +40 (tracé noir) |
| <input type="checkbox"/> Sénior 1 (tracé bleu) | <input type="checkbox"/> Motos anciennes 1 (tracé jaune) | <input type="checkbox"/> Vétéran +60 (tracé noir) |
| <input type="checkbox"/> Sénior 2 (tracé vert) | <input type="checkbox"/> Sénior 4 + (tracé jaune et noir) | <input type="checkbox"/> Motos anciennes 2 (tracé noir) |
| <input type="checkbox"/> Sénior 3 + (tracé vert et jaune) | <input type="checkbox"/> Sénior 4 (tracé noir) | <input type="checkbox"/> Plaisance (tracé noir) : 50 % de zones |
| <input type="checkbox"/> Randonneurs (pas de zones) sous réserve de place disponibles | | |

RANDONNEURS : Le MOTO CLUB 12 donne priorité aux pilotes, mais vous offre la possibilité de faire le magnifique interzone des 3 jours de l'Aveyron 2018, comme eux de prendre les 3 repas (inclus dans l'engagement). Le pilote randonneur aura comme seule contrainte de se présenter au départ avant de partir sur le parcours pour se voir remettre le carton de pointage avec le ticket repas. Il devra respecter le temps impartis comme les pilotes, et devra pointer à l'arrivée et au départ de la pause de midi ainsi qu'à l'arrivée sur la place de la mairie à St Geniez. Les motos des Randonneurs devront être en règle et sont soumises au contrôle technique. Les randonneurs devront mettre leur moto au parc fermé. L'inscription est de 135 Euros. **La licence course est obligatoire.**

Article 5 : ENGAGEMENT

L'engagement se fera individuellement en ligne à partir du site du MotoClub12.com ou sur cdm12.com

Les droits d'engagement sont fixés à **200 €** (sauf Randonneur 135€), comprenant l'inscription à l'épreuve, les 3 repas de midi servis aux pilotes et l'assistance (transport du ou des jerrycans, identifiés avec le numéro de course, aux différentes pauses de midi et points de ravitaillements), ainsi que la remise des prix.

IMPORTANT : un seul chèque par bulletin d'engagement merci de noter le numéro de dossier au dos du chèque. Pour les pilotes étrangers, ils devront régler leur engagement en effectuant un virement bancaire. Les coordonnées seront envoyées par mail à l'inscription.

Les engagements seront validés par mail à réception du règlement.

Clôture des engagements au 25^{ème}. Ouverture des engagements 10 février 2018. Le club se réserve le droit de refuser un pilote sans en avoir à donner les raisons.

En cas de désistement, jusqu'au 1 mai 2018, 30 € seront retenus pour frais de dossier. Passé cette date aucun remboursement ne sera accordé.

Article 6 : ATTRIBUTION DES NUMEROS

Les numéros seront attribués sans tenir compte de la catégorie du pilote ; ceci afin de permettre aux divers pilotes de réaliser ensemble l'épreuve avec un pilote de catégorie différente. Seule la couleur du dossard et de la plaque à numéros de la moto diffèrera afin d'identifier la catégorie dans laquelle le pilote est inscrit lors du passage dans les zones.

IMPORTANT : Les pilotes désirant avoir des numéros suivis devront noter sur leurs engagements le même nom d'équipe.

Article 7 : ACCUEIL ADMINISTRATIF (Office de Tourisme de St Geniez d'Olt)

L'accueil administratif se déroulera SEULEMENT le mercredi 9 mai 2018 de 13h30 à 19h00.

A leur arrivée, les pilotes régulièrement engagés devront présenter leur permis de conduire, la carte grise de la moto, la carte verte d'assurance, la licence FFM ou FIM ou une « licence à la journée » LJA2.

En contre partie, il leur sera remis un dossier complet de l'épreuve comportant tous les renseignements nécessaires pour les 3 jours de course.

Pour la « licence une épreuve » LJA2, **le pilote devra se présenter** muni du formulaire téléchargé et complété au préalable sur <http://www.ffmoto.org/journee-licence>, **le règlement de la licence est INDISPENSABLE lors de la demande sur le site ffmoto (100€)** ; il sera majoré de **10€** le jour de l'épreuve, (en plus du droit d'engagement) et accompagné d'un **certificat médical** récent autorisant la pratique du sport motocycliste.

Article 8 : MOTOCYCLES

Les motocycles devront être conformes au code de la route. L'éclairage devra être en bon état de fonctionnement et l'immatriculation devra être matérialisée de manière indélébile.

Les W « garage » et les assurances garage sont interdits,

La plaque de course numérotée sera fournie par l'organisation.

TRES IMPORTANT : Le dossard (sous caution de 20 € ou pièce d'identité) doit être rendu le samedi soir après la dernière zone.

Article 9 : VERIFICATIONS TECHNIQUES (Place de la Mairie)

Après l'accueil administratif, les pilotes devront présenter **leur casque et leur protection individuelle avec les normes préconisées par la FFM**, leur moto au contrôle technique munis de la carte grise et de la feuille de vérifications remise lors de l'accueil.

L'utilisation de coupe circuit et une protection de couronne (ou couronne pleine) est obligatoire.

Deux pièces seront marquées, par touche de peinture, afin que la moto ne puisse être changée au cours de l'épreuve.

- cadre..... 1 marque sur la tête à droite

- bloc moteur 1 marque

A l'issue du contrôle, le concurrent signera la feuille des vérifications techniques après avoir contrôlé que la marque correspond bien aux normes. Par la suite, aucune réclamation concernant une marque oubliée ne sera prise en considération.

SANCTIONS : Les machines non présentées au contrôle technique ou non conformes seront refusées au départ.

Article 10 : CONTRÔLE DU BRUIT

En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Les motos silencieuses sont pour l'intérêt de tous.

Article 11 : PARC FERMÉ

Les contrôles terminés, le pilote devra conduire sa machine immédiatement dans le parc fermé, la laisser à l'emplacement numéroté correspondant et ressortir aussitôt.

Tout mouvement de machine pendant la mise en place ainsi qu'à la sortie du parc fermé devra être effectué moteur à l'arrêt (tout comme dans la zone de départ et dans le parc de travail).

Aucun travail ne pourra être effectué sur une moto dans le parc fermé. Dans toutes les zones parc fermé, parc de travail et départ, le déplacement des machines doit se faire moteur à l'arrêt.

Le parc fermé sera éclairé et gardé durant les trois nuits de l'épreuve.

SANCTIONS :

- fumer ou laisser des détritres 5 points
- pénétrer le moteur en marche 5 points
- mettre le moteur en marche 5 points
- ne pas mettre sa moto à l'endroit numéroté correspondant 5 points
- travailler sur un motocycle Exclusion
- recevoir un outil ou une pièce..... Exclusion

Article 12 : PARC DE TRAVAIL

L'utilisation d'un tapis environnemental est OBLIGATOIRE.

Il sera contigu au parc fermé et est réservé aux préparatifs de la course avant les 3 départs. L'entrée au parc de travail ne sera autorisée aux concurrents et à son assistance que dans les 10 mn avant son heure de départ.

TRAVAUX AUTORISES : Ravitaillement carburant, huile et eau, nettoyage, vidange, entretien, et réparation de la pièce marquée, gonflage ou changement des pneus.

L'assistance doit sortir du parc de travail en même temps que le pilote (qui se rend au départ).

SANCTIONS :	- Laisser des détritres	5 points
	- Mettre le moteur en marche	5 points
	- Fumer pendant le ravitaillement en carburant	Exclusion
	- Absence de tapis environnemental	20 points

Article 13 : DEPARTS (donné à titre indicatif)

- ✓ Jeudi 10 mai1^{er} départ à 7h45 (5 pilotes toutes les 4 minutes) *
- ✓ vendredi 11 mai.....1^{er} départ à 7h45 (5 pilotes toutes les 4 minutes) *
- ✓ samedi 12 mai1^{er} départ à 7h45 (5 pilotes toutes les 4 minutes) *

* sous réserve de modifications

Afin de répartir les chances des différents concurrents lors des passages dans les zones, les ordres de numéros de départ seront différents tous les jours.

exemple : 1^{er} jour : n° 1...etc., 2^{ème} jour : n° 85...etc., 3^{ème} jour : n° 170...etc

Article 14 : ITINERAIRE

- ✓ 1^{er} jour : interzone 85 kms et 20 zones
- ✓ 2^{ème} jour : interzone 75 kms et 20 zones
- ✓ 3^{ème} jour : interzone 80 kms et 19 zones

Article 15 : RAVITAILLEMENT

Il est autorisé au départ (parc de travail), à la neutralisation de midi et durant les deux heures de mécanique du soir et également aux points de ravitaillement prévus par l'organisation où les camions seront positionnés pour permettre aux concurrents d'effectuer leurs ravitaillements.

Seuls les jerrycans étanches en tôle type armée seront acceptés, les jerrycans en plastique seront refusés pour raison évidente de sécurité. 2 jerrycans seront nécessaires par jour. Les jerrycans devront être déposés dans les camions d'assistance sur la place de la mairie la veille ou avant l'horaire de départ du camion (horaire de départ affiché tous les soirs sur les camions). **Il est obligatoire aux concurrents de se regrouper pour limiter le nombre de jerrycans.** Prévoir 5 litres journaliers maximum par moto.

Article 16 : SIGNALISATION

Compte tenu que l'épreuve se déroule sur les voies et chemins ouverts à la circulation, **les concurrents devront impérativement respecter le code de la route et la signalisation mise en place par l'organisation.** Il sera installé près de 2500 flèches, et des panneaux « STOP », « SENS INTERDIT », « ATTENTION COURSE DE MOTO » en nombre suffisant.

SANCTIONS :	- emprunter l'itinéraire à l'envers	Exclusion
	- ne pas respecter les règles de la circulation :	
	• 1 ^{er} avertissement :	Exclusion du classement du jour
	• 2 ^{ème} avertissement :	Exclusion de l'épreuve
	- non respect des panneaux STOP.....	Exclusion

Article 17 : TEMPS IMPARTIS:

Le délai pour effectuer le parcours sera calculé par addition du temps nécessaire pour réaliser le kilométrage, sur la base d'une moyenne n'excédant pas 20 km/h et de dix minutes de reconnaissance par zone.

Les pilotes disposeront en milieu de journée d'une neutralisation d'une heure pour la pause de midi.

A leur arrivée à la pause gastronomique, ils devront pointer leur carton horaire à l'horodateur, ils disposeront alors de l'heure pour le repas, à l'issue de laquelle ils devront se présenter de nouveau à l'horodateur pour pointer l'heure de départ.

IMPORTANT : Toutefois le pilote pourra pointer en avance à son arrivée à la pause de midi. Il bénéficiera d'une heure plus son avance pour le repas. Mais il ne pourra en aucun cas pointer en avance lors de son départ après le repas.

Si le pilote pointe en retard à son arrivée à la pause de midi, il bénéficie toutefois toujours de son heure pour le repas. Il ne doit pas en aucun cas pointer moins d'une heure après son arrivée au repas.

A leur arrivée en fin de journée, ils devront pointer leur carton de temps impartis et le rendre au contrôle d'arrivée. Ils disposeront alors de 2h pour effectuer la dernière zone, l'entretien et diverses réparations sur leur machine avant la mise en parc fermé pour la nuit.

PENALITES SUR RETARD DANS LES TEMPS IMPARTIS :

SANCTIONS :	- toutes les 5 minutes	1 point
	- retard de plus de 120 minutes.....	Mise hors course pour le jour

Toutefois, le pilote disposera d'une tolérance pour le pointage de 1 mn avant et après son heure théorique.

Les temps sont susceptibles d'être augmentés par le Directeur de Course suivant les conditions météorologiques.

Article 18 : ZONES

Pendant le franchissement de la zone, pour des raisons de sécurité, aucun sac de transport n'est autorisé. Le commissaire est habilité à interdire l'accès dans la zone.

Elles seront tracées au moyen de panneaux, banderoles, et flèches de différentes couleurs indiquant les tracés par catégories :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Expert 1 (tracé rouge) | <input type="checkbox"/> Sénior 3 (tracé jaune) | <input type="checkbox"/> Vétéran +40 (tracé noir) |
| <input type="checkbox"/> Sénior 1 (tracé bleu) | <input type="checkbox"/> Motos anciennes 1 (tracé jaune) | <input type="checkbox"/> Vétéran +60 (tracé noir) |
| <input type="checkbox"/> Sénior 2 (tracé vert) | <input type="checkbox"/> Sénior 4 + (tracé jaune et noir) | <input type="checkbox"/> Motos anciennes 2 (tracé noir) |
| <input type="checkbox"/> Sénior 3 + (tracé vert et jaune) | <input type="checkbox"/> Sénior 4 (tracé noir) | <input type="checkbox"/> Plaisance (50 % de zones) (tracé noir) |

Article 19 : PENALISATIONS

Les fautes commises lors des passages dans les zones seront comptabilisées de la manière suivante :

- Réussite0 point
- 1 pied1 point
- 2 pieds.....2 points
- 3 pieds ou plus3 points
- Echec5 points

Tout pilote qui critiquera à voix haute, de façon désobligeante l'organisateur, le tracé de la zone ou le commissaire, sera exclu de la manifestation.

Article 20 : CARTONS DE CONTROLE

Il sera délivré un carton de pointage par jour pour les temps impartis et le repas de midi, et une cravate plastifiée pour les pénalisations des zones.

Les cartons horaires seront remis lors de l'entrée au parc fermé, avant chaque départ. Les cravates de pointage seront remises sur le podium, avant le départ.

Article 21 : CONTROLE DE FIN DE JOURNEE

En cas d'abandon ou de retard supérieur à deux heures lors du parcours d'interzone, les pilotes pourront prendre part à la journée suivante. Ils devront se présenter au contrôle d'arrivée et ils disposeront également de deux heures pour réparer leur machine dans les conditions décrites précédemment. Toutefois, ils ne seront pas classés au cumul des 3 jours.

Article 22 : FIN DE COURSE

Les commissaires chargés de la vérification technique devront s'assurer que toutes les pièces marquées sont en place et qu'aucune irrégularité n'a été commise.

- SANCTIONS :**
- Remplacement de la machineExclusion
 - Absence de la pièce marquéeExclusion

Article 23 : RECLAMATIONS

Les réclamations pourront être déposées auprès de la Direction de Course dans les 30 minutes qui suivent l'affichage du classement de la journée, et seront traitées selon le présent règlement et le code sportif.

Article 24 : DISCIPLINE

Toute conduite ou attitude créant le désordre dans le bon déroulement des 3 jours de l'épreuve ou **portant préjudice grave à l'environnement entraînera l'exclusion et la poursuite de son auteur.**

Article 25 : CLASSEMENT FINAL

Un classement journalier sera effectué selon les différentes catégories et sera affiché tous les soirs aux abords du parc fermé ou du podium d'animation.

Le classement général des 3 JOURS d'AVEYRON s'effectuera selon les différentes Catégories par addition des points des 3 journées.

Article 26 : OFFICIELS

- | | | |
|------------------------------------|--------------|------------|
| Président du Comité d'organisation | Agnès IMBERT | LDI 192419 |
| Directeur de Course : | à pourvoir | |
| Président du jury | à pourvoir | |
| Commissaire Sportif : | à pourvoir | |
| Commissaire Techniques : | à pourvoir | |

Article 27 : REMISES DES PRIX

Les trophées et remise des prix seront distribués lors de la remise des prix qui sera organisée le samedi 12 mai 2018 à partir de 18h30 dans la cour des Cloîtres (ou à l'Espace culturel en cas de mauvais temps).

ATTENTION : Le pilote n'étant pas présent personnellement à la cérémonie ne pourra prétendre à sa récompense et à l'obtention de son trophée.

VISA MC12	VISA COMMISSION TRIAL LMMP	VISA LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES	VISA FFM

RESERVATION REPAS

pour les accompagnateurs

3 JOURS D'AVEYRON 2018

ATTENTION : Les repas des pilotes sont inclus dans l'engagement

Nom et prénom du pilote :

Numéro de dossier :

Nombre de personnes accompagnant ce pilote participant à l'épreuve et souhaitant prendre un ou plusieurs repas de midi avec lui :

Repas de midi

- ❖ *Repas du jeudi 10 mai :* personnes x 14,5 €uros (le repas) = €
- ❖ *repas du vendredi 11 mai :* personnes x 14,5 €uros (le repas) = €
- ❖ *repas du samedi 12 mai :* personnes x 14,5 €uros (le repas) = €

Total : €

Joindre ce coupon et le chèque correspondant à l'ordre du Moto Club 12

au règlement de l'inscription du pilote (chèques différents)

Les tickets repas seront inclus dans le dossier pilote qui sera remis lors des vérifications administratives.